Webinaire

Programme d'aide aux entreprises en musique et variétés

Volet 3 –

Secteur para-industriel – aide aux projets

Accueil des artistes-entrepreneurs incorporés

7 septembre 2023

INVESTIR LA CULTURE

SODEC Québec

Ordre du jour

1. **Contexte de l'accueil des artistes-entrepreneurs à la SODEC**
2. **Présentation du programme d'aide aux entreprises en musique et variétés**
   a. Structure
   b. Objectifs généraux
   c. Activités admissibles
3. **Présentation du Volet 3 – Secteur para-industriel - Aide aux projets**
   a. Admissibilité
   b. Aide financière
   c. Critères d'évaluation
      i. Comité interne
      ii. Comité d'évaluation externe
4. **Comment et quand déposer une demande?**
5. **Outils de dépôt**
6. **Questions et commentaires**

Présentation du programme d'aide aux entreprises en musique et variétés

Structure

- Quatre volets : 1a et 1b (industriel), 2 (gérance), 3 (aide aux projets), 4 (soutien additionnel à la tournée)
- Pour tous les volets mêmes : objectifs généraux, conditions générales d'admissibilité, ainsi que les activités admissibles.
- Clientèles des volets 1, 2 et 3 ont accès au volet 4

Programme d'aide aux entreprises en musique et variétés (suite)

Objectifs généraux

- Contribuer à la **consolidation des entreprises** québécoises de l'industrie de la musique qui démontrent un **potentiel significatif.**
- Favoriser le **développement de la carrière d'artistes** par l'intermédiaire d'entreprises œuvrant dans le domaine de la production de contenus et de spectacles musicaux.
- **Contribuer à l'essor** d'artistes, de groupes ou d'ensembles **de la relève**.
- Permettre la production et la diffusion d'une plus grande **diversité d'œuvres**.
- Favoriser la **circulation de spectacles** musicaux au Québec.
- Favoriser le **développement et la diffusion de contenus** musicaux ou de variétés québécois dans les nouveaux médias.

INVESTIR LA CULTURE

Programme d'aide aux entreprises en musique et variétés (suite)

Activités admissibles

- **Production d'enregistrements sonores :** étapes allant de la préproduction à la fabrication
- **Production de spectacles :** étapes de préproduction et de production
  - Pour les représentations à Montréal et à Québec, les coûts liés à la présentation sont pris en compte
  - Circulation : les coûts liés à l'exploitation de spectacles en tournée au Québec sont pris en compte dans le volet 4 (Soutien additionnel à la tournée)

- **Promotion et mise en marché :** toutes activités de commercialisation des enregistrements sonores et/ou du spectacle. (voir définitions)

INVESTIR LA CULTURE

Présentation du Volet 3 - Secteur para-industriel – Aide aux projets

Changement permettant l'accueil des artistes-entrepreneurs

ANCIEN CRITÈRE : Avoir sous contrat au moins deux artistes, groupes ou ensembles québécois, excluant les artistes actionnaires de l'entreprise

NOUVEAU CRITÈRE : Avoir sous contrat au moins un artiste, groupe ou ensemble québécois.

Volet 3 – Secteur para-industriel – Aide aux projets

Conditions d'admissibilité :

- Être une entreprise légalement constituée (société par actions ou coopérative) active depuis au moins deux ans. (deux années financières terminées avec États financiers disponibles)
  - Reconnaissance continuité des activités d'entreprise

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires minimal de 50 000 $ au cours de son dernier exercice financier;
  - Chiffre d'affaires = tous les revenus liés aux activités artistiques incluant les subventions

INVESTIR LA CULTURE

Volet 3 – Secteur para-industriel – Aide aux projets

Conditions d'admissibilité (suite) : actualité artistique

Dans les 12 mois précédents la demande :

- Avoir produit un minimum de 4 titres

OU

- Avoir mis en marché un minimum de 4 titres

OU

- Avoir produit et présenté au moins 5 représentations publiques payantes.

Volet 3 – Secteur para-industriel – Aide aux projets

Aide financière :

- Enveloppe exclusive réservée aux artistes-entrepreneurs (1 million $ par année sur trois ans).
- Le soutien aux entreprises est accordé sous forme de subvention et vise la réalisation de projets spécifiques dans les 12 mois suivant la date de dépôt de la demande.
- Aide maximale = 35 % des dépenses liées aux activités admissibles (maximum 90 k$).
    - excluant le soutien additionnel à la tournée (volet 4).
- Versement 80 % à l'annonce / 20 % après la remise du rapport d'utilisation.

INVESTIR LA CULTURE

Volet 3 – Secteur para-industriel – Aide aux projets

Critères d'évaluation des demandes

Comité interne de la SODEC évalue la demande selon les critères suivants :

- la santé financière de l'entreprise et sa capacité de réaliser les projets soumis
- la qualité des réalisations antérieures et de la présence numérique de l'entreprise
- la qualité de la présentation de la demande
- la qualité des contrats

INVESTIR LA CULTURE

Volet 3 – Secteur para-industriel – Aide aux projets

Critères d'évaluation des demandes (suite)

Comité d'évaluation externe composé de professionnels du secteur de la musique :

- l'expérience du demandeur et la compétence des participants au projet
- la contribution à la diversité artistique et l'originalité du contenu
- la qualité du contenu artistique
- la pertinence du projet et la cohérence de la stratégie de mise en marché
- le réalisme budgétaire
- le potentiel commercial et de diffusion

INVESTIR LA CULTURE

Volet 3 – Secteur para-industriel – Aide aux projets

Comment déposer une demande?

Webinaire explicatif jeudi 14 septembre à 10 h 30

Télécharger sur le site de la SODEC :

- Le programme et les spécificités du Volet 3
- Le guide pour la présentation d'une demande
- Les gabarits des outils de dépôt du Volet 3

Sur SOD@ccès :

- Création de son profil d'entreprise
- Création de la participation (demande) : programme = 30-19-04
- Remplir le formulaire SOD@ccès
- Remplir les outils de dépôt et les inclure dans la demande

INVESTIR LA CULTURE

Volet 3 – Secteur para-industriel – Aide aux projets

Outils de dépôt (site Web de la SODEC, domaine de la musique)

- Activités réalisées au cours des 12 derniers mois
- Rapport de ventes
- Détail du plan d'activités prévues par projet
- Synthèse budgétaire des activités prévues
- Revue de presse
- Contrats (licence, distribution, agence, producteur spectacle, etc.)

Volet 3 – Secteur para-industriel – Aide aux projets

Outils de dépôt (suite)

- Description des activités et réalisations de l'entreprise
- Information sur l'actionnariat et les administrateurs
- Prévisions financières de l'entreprise
- États financiers (voir guide)
- Sommaire des États financiers
- Déclaration de l'entreprise
- Paiement Pré Autorisé (PPA)

INVESTIR LA CULTURE

Volet 3 – Secteur para-industriel – Aide aux projets

Outils de dépôt (Dossier maître)

Si première demande ou pour une mise à jour

- Copie des documents constitutifs (certificat de constitution, statuts, déclaration d'immatriculation, certificat de modification, le cas échéant) et de la convention de société ou entre actionnaires
- Organigramme de la société requérante et des entreprises liées, le cas échéant, avec actionnariat
- Curriculum vitæ des dirigeants de l'entreprise

Rappel

- Plateforme ouverte, date limite le 25 septembre 2023 (autre date de dépôt en mars 2024)
- Webinaire jeudi prochain 14 septembre à 10 h 30
- Courriel pour demande d'informations à la SODEC : musique.varietes@sodec.gouv.qc.ca
- Courriel pour demande d'informations au CALQ : info@calq.gouv.qc.ca

Commentaires?
Questions?

Merci!

INVESTIR LA CULTURE